

## Demande de participation à la maison de retraite de ma grand-mère

Par jp49150, le 13/06/2016 à 09:02

Bonjour,

Je vais dans un premier temps vous expliquez brièvement le problème :

Ma grand-mère est en maison de retraite depuis plusieurs années (près de 5 ans) Son mari est décédé, ensemble ils ont eu 7 enfants dont 4 sont décédés. Je suis le fils de l'un d'entre eux. Au fil des années nous avons vendus terres et maisons pour financer la maison de retraite. Il y a 3 ans nous avons eu le choix de disposer d'un chèque d'un montant fonction de notre notoriété dans la famille ou bien de verser cette somme sur un compte en indivision. J'ai choisi de prendre le chèque en défendant bec et ongle que le pourcentage de participation de chacun est fonction de la notoriété dans la famille et de ses revenus.

Pendant 2 ans au travers de petits papiers glisser dans les poches ou dans les mains demandés de verser une certaine somme pour participer au frais de ma mamie, je n'ai jamais payé...

Aujourd'hui, il semblerait que la part de financement de notre famille (nous sommes 4 sous mon père décédé : ma mère (50%) dont il avait divorcé depuis plus de 10 ans s'étant même remarié avec une autre femme, mes 2 sœurs et moi (50% à 3)) atteigne sa limite et il nous demande de payer :

- "Voilà deux ans maintenant que nous participons au paiement des mensualités pour la maison de retraite de maman. Nous avons pensé qu'il était nécessaire de faire un point et tenir tout le monde au courant de la situation financière :
- Somme prélevée sur le compte en indivision de Mai 2014 à Mai 2016 : 21000 € (3 retraits de 7000 €), soit par famille : 3000,00 €.
- Part de votre famille prélevée sur la somme de L, seule participante : 2854,29 €.
  Désormais, votre famille ne participe plus aux frais de la maison de retraite de mamie.
  La part de chaque famille étant de 3000 € pour 2 ans, il manque pour la vôtre : 3000 € / 24 = 125 € par mois / 4 = 31,25 € pour chacun de vous."

Est-ce normal ? Ont-ils le droit de nous demander de payer pour la maison de retraite de ma grand mère ?

Je pensais qu'il faille un acte de notaire, ou au moins un récépissé pour déclarer la somme versée au impôts...?

Éclairez ma lanterne s'il vous plait, je ne sais plus quoi faire étreint par cet étau familial! Merci d'avance pour votre aide.